

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 à 18 heures 30

**Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 12    votants : 13**

Présents	M. ABRY Francis, MM. BELOT Pierre-Marie - JUGE Nathalie – FRANCOIS Christiane, MM. ABRY Jean - CLAUDEL Claude – MORIS Florence - REBERT Mickaël, MM. DELAVACQUERY Thierry – MERGER David - MONNERET Matthieu - PETIT Valentin, conseillers municipaux.
Absents excusés	MM. FLORIN Marie-Laure - LLOPIS Antoine - MENESTRET Marc
Pouvoirs	Mme FLORIN Marie-Laure à REBERT Mickaël
Secrétaire de séance	Mme FRANCOIS Christiane
Date convocation	30 septembre 2021

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

M. le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Encaissement chèque d'indemnisation assurance Groupama
- Plan de Gestion des Forêts communales : prolongation pour 5 ans

Vote : 13 pour.

### 1) Attribution des subventions aux associations

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'une somme de 2000 € a été budgétisée en 2021 pour le versement de subventions aux associations qui en font la demande.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser les aides suivantes (en euros) :

ASSOCIATION	montant	ASSOCIATION	montant
AAPPMA Hte Lizaine (pêche)	50	Souvenir Français *	80
ACCA (chasse)	100	Prévention Routière	30
ADMR CHAMPAGNEY	-	Secours Populaire 70	50
AFM (Téléthon)	20	UNAFAM (familles déficients mentaux)	15
Amicale SPompiers	150	AGE OR	-
Anciens Combattants	80	Nouvelles demandes :	
AFSEP (Sclér. en plaques)	-	France Alzheimer	15
Banque Alimentaire	50		
CHENEBIER-ANIMAT°	500		
HANDY UP ADAPEI VESOUL	20		
HLPH (Foot)	500	<b>TOTAL ATTRIBUE</b>	<b>1660</b>

\* si réception courrier de demande.

Reste à attribuer : 340 €.

Vote : 13 pour

### 2) Décisions modificatives sur budget communal 2021

#### DECISION MODIFICATIVE 1

Afin de permettre le paiement de la répartition des charges à chaque commune au profit de la CCPH suite à intégration de la participation au SDIS70 (en euros) :

	FONCTIONNEMENT DEPENSES		
022	Dépenses imprévues	- 1 300	
611	Contrats prestas sces (bucheronnage)	- 3 120	
739211	Compensation CCPH		+ 4 420
	TOTAL	- 4 420	+ 4 420

Vote : 13 pour

## **DECISION MODIFICATIVE 2**

Afin de permettre le paiement de la facture du bûcheronnage sur la parcelle 59, produits qui seront vendus par l'ONF.

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
611	Contrats prestas sces (bucheronnage)	+ 19 500	
7022	Produit coupes de bois		+ 19 500
	TOTAL	+ 19 500	+ 19 500

Vote : 13 pour

### **Incidence sur le budget communal – section FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	+ 19 500	+ 19 500	+ 19 500

Conclusion : le budget reste en équilibre et permet la prise en charges des dépenses imprévues tout en restant sincère.

## **3) Rapport du service d'assainissement communal 2020**

Présentation du rapport d'activité par M. le Maire (document joint au présent compte-rendu).  
Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, adopte le rapport. Vote : 13 pour.

## **4) Encaissement chèque assurance suite sinistre**

Le coffret EDF des feux tricolores a été réparé suite à un accident, et l'assurance nous a dédommagé à hauteur de 2684.42 €, ce qui correspond au montant des travaux moins la franchise de 298 € qui nous sera remboursée sur présentation de la facture des travaux. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette indemnité. Vote : 13 pour.

## **5) Plan de Gestion des Forêts Communales**

**5 – 1 APPROBATION du projet d'arrêté de prorogation de l'AMENAGEMENT FORESTIER de la FORET COMMUNALE DE CHENEBIER - PERIODE D'APPLICATION : 2022 - 2026 (5 ans)**

M. le Maire expose que l'aménagement forestier de la forêt communale de CHENEBIER expire le 31 Décembre 2021. Au vu de la crise sanitaire sapin / hêtre impactant cette forêt, l'Office National des Forêts nous propose un projet de prorogation d'aménagement forestier.

Ce projet, sous forme d'un arrêté préfectoral, permettra de prolonger l'aménagement forestier en cours durant 5 ans en conservant les grandes lignes de gestion tout en tenant compte du dépérissement.

Le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de prorogation d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L .143-1 du Code Forestier.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le document de prorogation d'aménagement qui a été présenté par l'Office National des Forêts,
- valide le programme de gestion proposé dans le cadre du document de prorogation de l'aménagement de la forêt communale de CHENEBIER pour la période de 5 ans (2022-2026).

Vote : 13 pour.

## 5 – 2 Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance

Suite au vote de la prolongation du programme d'aménagement forestier pour 5 ans, il convient de solliciter une aide pour la partie reboisement de 2.85 ha de peuplements d'écéas scolytés dans les parcelles forestières n°59 de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer », destinée à financer l'opération suivante :

- Reboisement de 2.85 ha de peuplements d'écéas scolytés dans les parcelles forestières n° 59 de la forêt communale,
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,
- Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales :

Commune	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface totale
CHENEBIER	La Friche	B 716	35 ha 92 a 80 ca

- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 18 février 2002
- Le montant total HT du projet s'élève à 18 475.93 € \*
- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 14 780.74 €

\* les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

- approuve le plan de financement suivant :

✓ Subvention sollicitée	14 780.74 €
✓ Autofinancement	3 695.19 €

- s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.

- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements,

- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique,
- s'engage à respecter les règles de la commande publique,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

## 6) Questions diverses

- ✓ Réunion du CCAS le jeudi 7 octobre 2021 à 17 h afin d'organiser le Noël des Anciens (ancienne salle du conseil municipal).
- ✓ La remise en peinture de la classe de maternelle se fera semaine 43 (du 25 au 29 octobre) par les membres du conseil municipal.
- ✓ 1 employé de la société SICLI est venu visiter le bâtiment mairie-école-périscolaire-salle polyvalente afin de faire le point sur les dispositifs incendie (signalétique armoires électriques et dispositifs- emplacement extincteurs et signalétique - plans d'évacuation et de secours). Un devis nous parviendra prochainement.